



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 29/12/2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Célébrations du nouvel an : les services de l'État mettent en place une série de mesures pour lutter contre le COVID-19

La fin d'année s'inscrit de nouveau dans un contexte sanitaire particulier qui nécessite la mobilisation des forces de sécurité intérieure tant sur le plan de l'ordre public que sur le respect des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19. Face à la plus grande contagiosité des variants de cette épidémie, les services de l'État en Creuse souhaitent rappeler les mesures mises en place, à l'occasion des célébrations de la Saint-Sylvestre.

- Interdiction de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique dans le département de la Creuse du vendredi 31 décembre 2021 à 17h00 au samedi 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 08h00 ;
- Fermeture des discothèques depuis le 10 décembre 2021, pour une durée de quatre semaines ;
- Obligation pour les établissements recevant du public et les organisateurs d'événements privés de se soumettre à des protocoles sanitaires stricts (tels que l'obligation d'être assis pour consommer, ou l'interdiction des repas dansants). Les forces de sécurité mèneront des contrôles afin de s'assurer du bon respect de ces mesures ;
- Interdiction des rassemblements ou des activités présentant des risques d'ordre sanitaire qui ne réunissent pas les conditions permettant le respect des gestes barrières ou de la distanciation sociale. Il a notamment été recommandé aux élus creusois d'éviter la mise à disposition de leurs bâtiments communaux pour l'organisation de soirées privées. Les élus locaux ont également l'interdiction d'organiser des feux d'artifices.
- Respect des gestes barrières et de la distanciation sociale en toutes circonstances, ainsi que le port du masque obligatoire dans les établissements recevant du public et lors de rassemblements

### Une mobilisation renforcée des forces de l'ordre

Outre la mise en place d'un dispositif de maintien de l'ordre permettant de faire respecter les mesures prises contre l'épidémie de COVID-19, les services de l'État en Creuse renforcent leur mobilisation lors de la nuit de la Saint-Sylvestre pour maintenir une vigilance forte face aux risques terroristes, pour prévenir et lutter contre de possibles violences urbaines, et pour lutter contre l'insécurité routière, notamment au travers de nombreux contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants.

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

**Victor FLEURY**

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse